



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 04/04/2018

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 16

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 2

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Décision</b>	<b>page</b>	<b>Numéro d'acte</b>	<b>Pièces jointes</b>	
<b>DES QUESTIONS TRAITÉES</b>	<b>Avis Vote Extrait Motion</b>			<b>désignation</b>	<b>N°</b>
Approbation PV du CA du 06/02/2018	Vote	1	33		
Compte financier 2017	Vote	1	34	ANNEXE	
Affectation des résultats	Vote	1/2	38	ANNEXE	
DBM	Info	2			
DBM	Vote	2	30	ANNEXE	
Admission en non-valeur	Vote	2	29	ANNEXE	
Sorties d'inventaire	Vote	2	35 + 39		
Don vidéoprojecteur à la Mairie d'Arsac	Info	2			
Règlement intérieur	Vote	2	26		
Concessions de logement 2018/19					
• Répartition	Vote	2/3	31		
• Convention d'Occupation					

Précaire	Info	2/3	28
Contrats aidés (CAE – PEC)	Info	3	
Sécurité : réponse de l'assistant de prévention	Info	3	
Exercice de confinement – convocation à la CHS	Info	3	
Stationnement des cars Transgironde devant le collège	Info	3	
Convention de partenariat avec la communauté de communes Médoc Estuaire	Vote	3/4	27
Convention de la ligne d'eau à la piscine de Blanquefort	Vote	4	En attente de validation
Séjour en Angleterre des classes de 4 <sup>ème</sup> : élèves inscrits et dates	Info	4	
Dépôt d'un appel à projet auprès de la CARDIE : expérimentation liaison écoles-collège	Info	4	
Climat scolaire : demande de postes administratif et de vie scolaire supplémentaires	Info	4	
Augmentation de l'effectif et répercussion sur les cours EPS : 1 seul gymnase, vestiaire trop petit	Info	4	ANNEXE
Question à la Mairie d'Arsac : arrivée de la fête foraine le 23/04/18 sur la plaine de Soubeyran, le collège n'a pas été informé	Info	Info	

**Signatures**

**Le Président**

**X. BUNEL**

**Le Secrétaire,**

**N. MOSCOPOULOS**



Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le mardi 26 avril 2018 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h35, le quorum étant atteint (24 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Moscopoulos, aidée dans sa tâche par Mme Roumieux, représentante enseignante titulaire.

M. Le Principal informe les membres de l'assemblée que deux stagiaires EPS ont été invités au présent conseil d'administration.

M. Le Principal donne son accord pour la diffusion non officielle des procès-verbaux aux membres présents aux conseils d'administration avant le vote.

M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité.

M. Le Principal indique qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour le dépôt d'un appel à projet auprès de la CARDIE dans le but d'une expérimentation liaison écoles primaires et collège, ainsi que la question des moyens pour la mise en place de ce projet, le problème des installations EPS et de l'installation de la fête foraine sans information de la part de la mairie.

### **1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 février 2018 :**

M. Le Principal demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter ou à modifier. Non.

**VOTE** : pour à l'unanimité.

### **2) Affaires financières :**

#### **Compte financier 2017 :**

M. Le Principal explique à l'assemblée que le budget voté en CA en décembre 2016 a autorisé le chef d'établissement à faire des dépenses et qu'il convient d'en faire le bilan.

Mme l'Adjointe Gestionnaire fait lecture du rapport de gestion de l'ordonnateur et explique les dépenses et les recettes des différents services (AP – ALO – VE – SRH – SBN – OPC).(voir pièce en annexe)

M. Le Principal indique que les familles ne se manifestent pas toujours pour demander les bourses et qu'il n'y a pas de distinction, dans ce collège, entre les bourses du fond social et celles du fond social des cantines (ce qui existe dans d'autres établissements).

**Vote** : pour à l'unanimité : compte financier de l'exercice 2017

M. le Principal propose d'affecter le résultat de l'exercice 2017 sur fonds de roulement de chaque service (service général et service restauration et hébergement).

#### **Affectation des résultats :**

Mme Miquau, fondée de pouvoir à l'agence comptable, fait lecture du rapport de l'agent comptable et explique le résultat du collège pour 2017. (voir pièce en annexe)

Mme Goyon demande pourquoi les chiffres affectés comportent des centimes. Mme Miquau répond que cela reflète les vraies dépenses et recettes de l'établissement. M. Le Principal précise que la comptabilité publique est très précise.

M. Le Principal remercie l'Attachée Gestionnaire et l'Agent Comptable pour leur travail.

Mme l'Attachée Gestionnaire précise qu'il y a eu une bonne gestion financière même si les dotations n'ont pas augmenté.

Les parents d'élèves demandent si l'Etablissement a fait des économies sur le fonctionnement.

M. Le Principal répond qu'il y a un équilibre financier à trouver et qu'un jour d'activité au collège coûte 2500 euros. Il y a des petites marges de manœuvre qui ont bien été exploitées en 2017.

Mme l'Adjointe Gestionnaire précise qu'il est dommage que nos subventions et nos recettes soient diminuées car certaines familles paient la cantine alors qu'elles ont droit aux bourses.

Elle précise que la santé financière du collège est meilleure mais le taux de vétusté est énorme. Les parents d'élèves s'inquiètent de savoir comment serait géré une urgence matérielle importante au vu du taux de vétusté du collège.

Mme la Fondée de Pouvoir indique que le taux de vétusté du collège est normal si on le compare à d'autres

**Vote :** pour à l'unanimité : affectation des résultats

#### **DBM pour information et pour vote :**

\* **DBM pour information** : Mme l'Adjointe Gestionnaire explique les reliquats de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental de la Gironde et des communes qui n'ont pas été dépensées au 31/12/2017 et qui sont reportées sur l'année 2018. Elle informe également les membres du conseil d'administration des différentes subventions allouées pour l'année 2018.

\* **DBM pour vote** : Mme l'Adjointe Gestionnaire indique que l'assurance du conseil départemental de la Gironde a remboursé la somme de 3 975.95 € au titre de dégradations. Il convient de procéder à un vote pour affecter cette somme.

Par ailleurs, M. le Principal propose de prélever la somme de 1 000 € sur les fonds de réserve afin de permettre au collège d'acheter un véhicule de service. (voir pièce en annexe)

**Vote :** pour à l'unanimité

#### **Admission en non-valeur :**

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique qu'il s'agit de créances anciennes trop perçues d'un salaire CAE non remboursé et de demi-pension que l'huissier n'a pu récupérer auprès des familles. Cela devient donc une charge pour le collège. (Voir pièce en annexe)

**Vote :** pour à l'unanimité

Mme Goyon demande ce qu'il se passerait s'il le résultat du vote était négatif. Mme Miquau répond que cela resterait en l'état et précise que si l'agent comptable demande une admission en non-valeur, et que le conseil d'administration vote contre, cela devient alors la responsabilité de l'établissement.

#### **Sorties d'inventaire :**

Mme l'Adjointe Gestionnaire explique que l'ancien Agent Comptable qui était alors au collège de Castelnau de Médoc, inscrivait des biens d'une valeur de moins de 800 € dans l'inventaire qui n'avaient pas lieu d'y être inscrits.

Mme Train demande de quels types de biens il s'agit. Mme l'Attachée Gestionnaire répond qu'il s'agit de matériel sportif, de cuisine, d'ordinateurs...pour une valeur totale de 52 102.15 €.

#### **Don vidéoprojecteur à la Mairie d'Arsac :**

M. Le Principal informe l'assemblée que le collège a fait don d'un vidéoprojecteur à la Mairie d'Arsac. Ce matériel n'est pas inscrit à l'inventaire car il s'agit d'un don du Conseil Départemental de la Gironde.

### **3) Affaires administratives et sécurité :**

#### **Règlement intérieur :**

M. Le Principal rappelle aux membres du conseil d'administration qu'un nouveau règlement intérieur du collège a été étudié et rédigé en conseil des parents, en conseil de la vie collégienne, et en conseil pédagogique, puis en commission permanente. Il a sollicité le service juridique du Rectorat.

M. Le Principal explique les modifications apportées après échanges avec le service juridique du Rectorat. (voir pièce en annexe)

M. Le Principal demande aux élèves si leur rôle de représentant peut être nommé « délégué d'Etablissement » ; ceux à qui les élèves approuvent.

**Vote :** pour à l'unanimité.

#### **Concession de logement 2018/2019 :**

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe l'assemblée qu'un logement de fonction sera libéré au 31 juillet

prochain et attribué pour convention d'occupation précaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2018. Le versement des loyers sera imputé sur la comptabilité du collège. Les deux autres logements de fonctions sont attribués par nécessité absolue de service à l'Adjointe Gestionnaire et au Principal Adjoint.

**Vote sur la convention d'occupation précaire** : pour à l'unanimité.

Répartition des logements pour l'année scolaire 2018/2019 : principal adjoint et gestionnaire en nécessité absolue de service et une convention d'occupation précaire.

**Vote sur la répartition des logements** : pour à l'unanimité.

#### **Contrats aidés (CAE – PEC) :**

- **Contrats aidés** : Mme l'Attachée Gestionnaire indique à l'assemblée qu'après l'annulation du gouvernement des contrats aidés l'été dernier, ceux-ci sont à nouveau d'actualité et changent de nom. Par conséquent, un contrat de va être renouvelé et une personne, actuellement au collège par le biais d'une association va passer en contrat CAE à compter du 01/05/18. Elle précise que ces contrats CAE peuvent aboutir à un statut de contractuel du Conseil Départemental de la Gironde puis une titularisation. M. le Principal rappelle que le Conseil d'Administration avait déjà autorisé ces recrutements.

- **Sécurité : réponse de l'assistant de prévention** : A l'issue du CHS de janvier 2018, les fiches santé sécurité au travail ont été transmises au CHS académique et au Conseil Départemental de la Gironde. Mme l'Adjointe Gestionnaire fait lecture à l'assemblée de la réponse de l'Etat et précise que cette réponse va être transmise au Département.

M. Le Principal Adjoint précise que les tests d'amiante effectués dans l'établissement ne révèlent aucun danger mais qu'il y a eu des travaux de recouvrement des zones abîmées. Une proposition du Conseil Départemental de la Gironde pour recouvrir d'autres zones abîmées par de la moquette est évoquée mais est reçue comme peu cohérente par l'ensemble du conseil.

Il est également évoqué une solution possible pour les baies vitrées du patio et des salles de classe le plus exposées au soleil pour poser des filtres solaires en 2019. L'établissement attend une réponse du Conseil Départemental de la Gironde.

#### **Exercice de confinement – convocation de la CHS :**

- **exercice de confinement** : M. Le Principal indique qu'un exercice de confinement « risques naturels » s'est déroulé dans le collège le 3 avril dernier.

Une parent d'élève de 6<sup>ème</sup> demande s'il est possible à l'avenir d'effectuer ce genre d'exercice quand tous les élèves seront présents dans l'établissement. M. Le Principal répond négativement dans la mesure où il n'y a aucun moment dans la semaine où tous les élèves sont présents en même temps, d'autant plus que la capacité d'accueil dans les salles de classe à l'étage ne peut excéder 500 élèves. Peut-être conviendra-t-il d'organiser un exercice lors de la présence de tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. De plus, il rappelle que l'Etablissement réalise 5 exercices obligatoires par an.

**Convocation de la CHS** : M. Le Principal indique que la prochaine CHS se déroulera prochainement.....

#### **Stationnement des cars Transgironde devant le collège :**

M. Le Principal indique qu'un dialogue a été entretenu avec la Mairie d'Arsac et Transgironde afin que les bus scolaires ne se garent plus devant l'établissement pour une question de sécurité. Deux bus sont autorisés à se garer devant le collège dans des règles bien définies.

Mme Goyon précise que leur stationnement peut être gênant lors de départ dans la matinée pour des compétitions UNSS avec un bus.

Un parent d'élève signale que certains bus tournent à gauche alors qu'ils ne peuvent le faire.

Les enseignants demandent si la création d'un tourne à gauche ne serait pas souhaitable à la sortie de l'allée Panchon.

#### **4) Affaires pédagogiques et éducatives :**

##### **Convention de partenariat avec la communauté de communes Médoc Estuaire :**

Mme La CPE informe l'assemblée des différentes actions menées et envisagées avec la communauté de communes Médoc Estuaire. Un projet pour les élèves de 4<sup>ème</sup> est à l'étude sur le sentiment amoureux, la violence ordinaire,... Des subventions vont être demandées en ce sens. Ces projets ont pour but d'améliorer le climat scolaire dans le collège, notamment entre les filles et les garçons.

M. Le Principal précise qu'il s'agit d'une relation de partenariat avec le pôle cohésion social et sécurité

afin de travailler autour des problématiques des adolescents.

Une alternative à l'exclusion est testée en demandant aux élèves punis de participer à la vie du collège pour les responsabiliser davantage.

Mme Dubois demande si des collègues enseignants se sont déjà manifestés pour ces projets. Mme De Munico s'est positionnée car elle est déjà formée sur ces thématiques. Il y aura 6 classes de 4<sup>ème</sup> concernées l'an prochain.

**Vote** : pour à l'unanimité

#### **Convention pour la location de la ligne d'eau à la piscine de Blanquefort :**

Les parents d'élèves apprécient le fait que les élèves de 6<sup>ème</sup> non nageurs puissent aller à la piscine. Ils regrettent cependant que les mairies n'aient pas eu cette initiative pour les élèves du primaire.

**Vote** : pour à l'unanimité

#### **Séjour en Angleterre des classes de 4<sup>ème</sup> : élèves inscrits et dates :**

Mme l'Adjointe Gestionnaire indique que 46 élèves sont inscrits sur les 49 mentionnés sur le budget. De ce fait la participation financière du collège augmente de 623.00 €. Le séjour se déroulera du 5 au 11 juin 2018.

#### **Dépôt d'un appel à projet auprès de la CARDIE : expérimentation liaison école - collège :**

M. Le Principal explique qu'il s'agit d'organiser des Co interventions entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège. Il y aura un vote dans la répartition des moyens (TRMD) pour trouver un financement pour rémunérer les professeurs des écoles.

M. Erismann souhaite savoir quelles sont les écoles primaires du secteur qui ont prévu la visite des élèves de CM2 au collège cette année.

M. Le Principal répond que les 2 classes de CM2 de l'école d'Arsac vont se déplacer autour d'un projet d'éducation aux médias au collège le lundi 30 avril et lundi 7 mai prochains. Ces classes seront prises en charge par le professeur documentaliste de l'établissement.

Des élèves ambassadeurs du collège se déplaceront vers les autres écoles primaires et une journée portes ouvertes est également prévue au sein de l'établissement le 16 juin.

Les parents d'élèves proposent tout de même une aide financière aux écoles qui n'auraient pas les moyens financiers d'effectuer une visite du collège.

M. Erismann demande où en sont les enseignants quant à la liste des fournitures scolaires. M. Le Principal répond que le travail est en cours et que le prochain conseil d'administration validera cette liste.

#### **5) Questions diverses :**

##### **Climat scolaire : demande de postes administratifs et de vie scolaire supplémentaires :**

M. Le Principal informe les membres du conseil d'administration qu'un ½ poste d'AED et un ½ poste de CPE stagiaire ont été accordés pour la rentrée de septembre 2018.

Un parent d'élève demande si le ½ poste d'AED est un ½ poste réel supplémentaire ou si c'est un des AED actuel qui va travailler plus. M. Le Principal répond que les contrats AED sont renouvelés tous les ans.

##### **Augmentation de l'effectif et répercussion sur les cours EPS : 1 seul gymnase, vestiaire trop petit :**

Mme Goyon fait lecture de la motion déposée par les enseignants du collège d'Arsac et demande à M. Le Principal de l'envoyer régulièrement à l'autorité compétente. (Voir en annexe). Elle propose aussi d'utiliser les vestiaires des locaux du football ou d'installer des préfabriqués dès la rentrée 2018.

M. Erismann demande si actuellement il y a plus de 500 élèves à l'étage. M. Le Principal Adjoint répond qu'il y a 19 salles à l'étage et que seulement 18 sont utilisées.

##### **Question à la Mairie d'Arsac : arrivée de la fête foraine le 23/4/18 sur la plaine de Soubeyran :**

M. Le Principal dit qu'il ne peut apporter une réponse en l'absence des représentants de la mairie à ce conseil d'Administration et confirme que le collège n'a pas été informé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

